

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 25 janvier 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre de postes offerts au concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale

NOR : [MENH1901521A](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 25 janvier 2019, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, au concours pour le recrutement de médecins de l'éducation nationale est fixé à 56.

En outre, 4 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.